



**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 12 décembre 2017**

**Présents :** ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RICCIO Franck, RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

**Absentes retardées :** RICCIO Franck donne procuration à JAMEN Pascal, ROSSAT Philippe, en retard donne procuration à ROSSI Philippe, MERLOZ Christiane en retard.

**Désignation du secrétaire de séance :** CATTELAN Maurice.

M. le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

\* salle des fêtes travaux ouverture des plis

**Vote : 13 pour**

**1 - Approbation du compte rendu du 29.09.2017**

Aucune remarque n'est apportée.

**Vote : 13 pour**

**2 – Création AFP**

Une délibération sollicitant le Préfet doit être validée pour la constitution de l'AFP, ainsi qu'une délibération engageant la commune dans une procédure de délaissement si besoin.

Arrivée de Christiane à 18 h.10.

Les explications sont données pour la mise en place et le suivi de la procédure.

**Vote : 14 pour**

**3 – demande de subvention exceptionnelle**

Melvine MARCELLO, licencié et spécialisé dans le VTT trial depuis 2010, a acquis le statut de sportif de haut niveau et fait partie de l'équipe de France. Il se prépare à ce titre aux JO de 2024.

Arrivée de Philippe à 18 h.30.

La commune est sollicitée pour une aide afin de l'aider à ses frais de déplacement et d'hébergement.

Après discussion il est décidé de lui attribuer une aide de 700 €.

**Vote : 14 pour**

**4 – achat d'un véhicule**

Pour un aspect pratique, les services techniques auraient besoin de se doter d'un véhicule utilitaire.

Un devis a été demandé auprès de 3 concessions avec la reprise du Renault MASCOTT de 2000 devenu inutilisable.

La proposition retenue est celle du garage CITROEN St Jean pour un Jumpy fourgon et pour un montant de 17323.64 € dont reprise de 3060 €.

**Vote : 14 pour**

**5 – promesse de vente TELT**

Proposition d'achat sur le site les Resses, digue, des parcelles F 3, F 410 et F 417 d'une superficie de 3395 m<sup>2</sup> pour un montant de 5 623 € ainsi que la parcelle F 1002 et une partie de la route des Anciennes Resses appartenant en partie à la commune d'une superficie de 1078 m<sup>2</sup> et pour un montant de 406 €.

Une promesse de vente est à signer.

**Vote : 14 pour**

## **6 – achat parcelles pôle culturel**

Après plusieurs courriers et appels téléphoniques, tous les propriétaires ont donné leur accord pour la vente au profit de la commune des parcelles B 721 de 162 m<sup>2</sup>, B 722 de 306 m<sup>2</sup> et B 724 de 306 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, soit 7 740 € + frais de notaire.

**Vote : 14 pour**

## **7 – convention service ADS, 3 CMA**

Le 21 septembre, le conseil communautaire a accepté l'extension du service commune ADS aux communes membres de l'ancienne communauté de communes de l'Arvan.

L'utilisation de ce service instruisant les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme nécessite la signature par chaque commune intéressée de la convention qui annule et remplace celle signée en 2015.

**Vote : 14 pour**

## **8 – décisions modificatives**

BP M 14 : il y a lieu d'augmenter les charges de personnel suite à divers imprévus et changements d'imputation.

BP M 49 : un changement d'article nous oblige à diminuer le budgétisé d'un chapitre pour en augmenter un autre.

**Vote : 14 pour**

## **9 – engagement des dépenses d'investissement**

Comme les années précédentes et conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal, avant l'adoption du budget 2018, de faire application de cette disposition à hauteur de :

**184 617 €** (< 25 % X 738 468 €) pour le budget de la commune M14.

Au chapitre 21 : 74 617 €

Au chapitre 23 : 110 000 €

Et à hauteur de :

**17 060 €** (< 25 % X 68 240 €) pour le budget de l'eau M49.

Au chapitre 21 : **17 060 €**

**Vote : 14 pour**

## **10 – salle des fêtes ouverture des plis**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre pour l'ouverture des plis des entreprises ayant répondu en vue des travaux de la salle des fêtes du chef-lieu.

8 lots sont attribués.

Lot 1 : démolitions maçonnerie VRD entreprise VALENZANO 6 202.20 €

Lot 2 : cloisons plâtrerie peinture entreprise Tony MANNO 5 146.85 €

Lot 3 : menuiseries intérieures signalétique menuiserie GENOULAZ 1 974,00 €

Lot 4 : carrelages faïences entreprise BURROT 3 595.26 €

Lot 5 : plomberie sanitaire ECS entreprise BUFFARD 9 128.83 €

Lot 6 : électricité ventilation sécurité incendie entreprise François CORTESE 3 928,00 €

Lot 7 : mobilier de cuisine menuiserie GENOULAZ 7 434,00 €

Lot 8 : élévateur PMR Jean Léon Elévation 7 990,00 €

**Vote : 14 pour**

## **11 - Compte rendu des commissions :**

**SOREA : Philippe CRETIN**

Informations données à ce jour, de la société.

**Sports et loisirs : Maurice CATTELAN**

Divers remerciements d'associations pour les subventions versées.

Beaucoup de nouvelles demandes de subventions pour 2018.

Le Capucin Gourmand sera inauguré mardi 19 décembre, seront invités les présidents des associations.

**Communication : Hélène BOIS**

Bilan du Téléthon et remerciements aux jeunes qui se sont bien investis.

Prochaine réunion pour la préparation de la lettre municipale et du bulletin annuel.

Informations sur le nouvel Office du Tourisme présidé au sein de la 3CMA par Sophie VERNEY.

**Travaux : Georges RICCIO**

- Cimetière : l'entreprise GRANIMOND a terminé les travaux. Reste une pièce à changer sur le jardin du souvenir.

- Une fuite d'eau a été réparée sur la conduite de Montricher en sortie amont de commune.

- Pour la fusion de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité, les communes sont en attente et suivent les différentes évolutions présentées par le gouvernement. La période transitoire devrait se poursuivre jusqu'en 2026.

## **12- Questions diverses**

- Consultation pour les travaux de réfection de l'allée centrale de l'église, l'entreprise BURROT est retenue.
- Suite au contrôle du jury régional de fleurissement, la 3<sup>ème</sup> fleur est maintenue pour notre commune.
- Lecture du courrier de Mme JAUDOIN, assemblée générale du souvenir français à la salle polyvalente le 27 janvier.
- Anthony RICCIO est inscrit pour le stage en vue de l'obtention du permis poids lourds.
- Lecture du courrier de Mme MARTINIE qui met fin à sa disponibilité suite à un recrutement sur une autre commune.
- Réunion mercredi 13 décembre avec pour objet le phasage des travaux par TELT.
- Visite de la descenderie proposée les 1<sup>er</sup> et 8 mars.
- Pôle culturel, le permis de construire a été accordé. Les entreprises de désamiantage vont être contactées.
- Le dossier de vidéo protection est en cours. En cas de véhicule suspect, ou de personne suspecte, ne pas hésiter à appeler la gendarmerie.

La séance est levée à 20 h.25